

LOI MACRON

7. Le dimanche, les commerces sont ouverts... Le Calaisis pas prêt

La Loi Macron entre dans une phase difficile avec les discussions à l'Assemblée sur l'ouverture des commerces le dimanche. Calais et la Cité profiteront-elles de cette loi ?

L'Assemblée nationale a abordé vendredi un des derniers volets du projet de loi Macron, portant sur le travail dominical, avec des frondeurs socialistes mobilisés.

L'extension de l'ouverture des commerces le dimanche a donné lieu à de premières passes d'armes vendredi. Frondeurs, mais aussi écologistes et députés du Front de gauche étant opposés à ce qu'ils considèrent comme une «régression». Le projet de loi prévoit que le nombre d'ouvertures dominicales des commerces autorisés passe de 5 à 12 par an, sur décision du maire. Les ouvertures seraient plus larges dans diverses zones touristiques.

Des retouches devraient être apportées: les salariés travaillant le dimanche matin dans les supermarchés devraient à l'avenir bénéficier d'une rémunération majorée d'au moins 30% pour ces heures-là, si un amendement du rapporteur Stéphane Travert (PS) est voté.

Partie de bras de fer

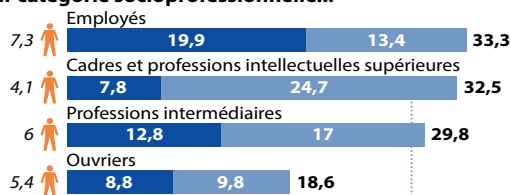
Pour l'extension du travail do-

29% des salariés travaillent le dimanche

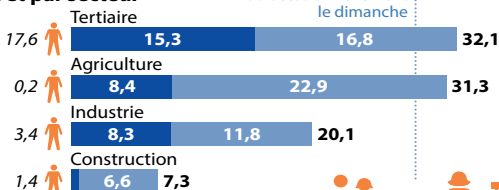
Proportion de salariés travaillant le dimanche, en %

Habituellement Occasionnellement Effectifs totaux (en millions)

Par catégorie socioprofessionnelle...



... et par secteur



22,8 Ensemble

Sources : Insee, enquête emploi 2011, Dares



minial dans certaines zones (zones commerciales et touristiques, zones touristiques internationales et certaines gares), le projet de loi fixe l'obligation de conclure des accords de branche, d'entreprise ou territoriaux.

Une partie de bras de fer continue, avec entre autres la maire de Paris Anne Hidalgo (PS), sur la délimitation des «zones touristiques internationales (ZTI) qui, dans l'esprit d'Emmanuel Macron, vise les grands magasins du boulevard Haussmann et des Champs-Élysées à Paris ainsi que la «Riviera», où les commerces pourraient ouvrir tous les dimanches et en soirée. Des amendements pourraient être adoptés dans la soirée notamment pour préciser le zonage.

Les socialistes dits «frondeurs», tel Laurent Baumel, menaçaient encore vendredi d'être «un certain nombre à voter contre le projet de loi s'il n'y a aucun bouger pendant le week-end».

Cité Europe, très partagée

D'un côté, il y a le pôle loisir, composé du bowling, du Gaumont et des restaurateurs qui sont obligés d'ouvrir le dimanche. De l'autre, l'équipement de la personne, de la maison et l'hyper qui n'ont pas cette obligation, sauf cinq dimanches par an, au moment des soldes et des fêtes de fin d'année.

La question de l'ouverture du dimanche n'est pas nouvelle pour Cité Europe. Carmila, le nouveau propriétaire, attend de prendre ses marques avant de dévoiler sa stratégie à ce sujet.

Du côté des commerçants, la motivation à ouvrir le dimanche n'est pas extrême, même si certains pensent qu'un rendez-vous fixe du style «ouvert le premier dimanche de chaque mois» pourrait fidéliser une clientèle britannique, belge ou hollandaise. Après il faudra convaincre les chaînes qui ne sont pas plus emballées que cela... Mais les restaurateurs en rêvent.

A Calais, c'est décourageant

«Pour qu'un commerçant fasse son travail, il faut un potentiel d'activité. Du flux, de l'animation et une bonne raison de faire sortir les gens... Les trois dimanches de décembre, où tous ces ingrédients étaient rassemblés et 80% des commerçants de Calais restés ouverts, se sont terminés par une déception...»



Nicolas Fournier.

«mais pas dans des zones où le flux est à créer. Donc à Calais je n'en vois pas l'utilité pour l'instant sauf peut-être pour les enseignes de bricolage ou de meubles. C'est plus dans la culture des gens...»

La priorité pour le président de Calais Commerce serait plutôt de rassurer les Calaisiens, «leur dire qu'ils peuvent sortir le soir à Calais sans aucun problème. Nous sentons vraiment qu'à partir de 18 heures un couvre-feu s'instaure, alors que Calais By Night est vraiment sympa et que la présence policière a inversé une situation qui pouvait être ressentie comme parfois tendue... Les restaurants et les bars calaisiens méritent de travailler.»

Pourtant Nicolas Fournier se dit plutôt favorable à cette mesure,

CAZ6.

QUESTIONS À **Natacha Bouchart, sénateur-maire de Calais**

« C'est à étudier »

Que pensez-vous de la loi Macron concernant le volet ouverture des magasins le dimanche ?

«La loi Macron en général est une loi que je ne voterai pas. C'est tout sauf du développement économique.»

Mais sur la possibilité des douze dimanches d'ouverture des magasins ?

«Il n'y a aucune obligation, donc si certains veulent ouvrir, pourquoi pas ? Je ne suis pas non plus convaincue que tous les commerces du centre-ville sont prêts à le faire.»

Calais est classé en zone touristique ?

«Oui.»

Ils peuvent ouvrir tous les dimanches s'ils le veulent.

«Bien sûr. D'ailleurs certains le sont. La question se pose en réalité pour les magasins qui ont des salariés et selon les accords préexistants.»

Et à titre personnel ?

«Je trouve ça plutôt sympathique que les magasins soient ouverts le dimanche parce que je suis prise les autres jours. Mais en même temps ce n'est pas moi qui ouvre.»

L'impact économique peut être réel ?

«Non, pas si on ouvre un dimanche par-ci par-là. Quand on va au Touquet ou à La Panne on sait que tous les



commerces sont ouverts. Pour que ça vaille le coup il faudrait une vraie stratégie commerciale.»

Faire un essai ?

«Oui, peut-être mené par la Chambre de commerce. Ouvrir toute la rue Royale ou tout Calais Cœur de vie et mesurer cet impact.»

DU CÔTÉ DE LA CGT DE CALAIS



Jean-Pierre Lefebvre, secrétaire de l'union locale CGT.

«Sur le principe, je n'y suis pas opposé», estime le secrétaire de l'union locale CGT Jean-Pierre Lefebvre, «mais aux conditions que les salariés soient d'accord et surtout qu'ils soient payés plus. Selon moi, le doublement du salaire est un minimum. Quand j'entends que des salariés de supermarchés vont travailler le dimanche pour deux euros de plus pour la journée complète, ça me met hors de moi ! Travailler le dimanche, ça va quand même à l'encontre d'une loi centenaire. C'est la loi de 1906 qui a instauré le repos dominical obligatoire.»